

Communication des décisions prises dans le cadre de diverses procédures d'adjudication dans le secteur agricole (céréales)

(89/C 173/03)

(Voir communication dans le «Journal officiel des Communautés européennes» n° L 360 du 21 décembre 1982, page 43.)

Adjudication permanente	Adjudication hebdomadaire	
	Décision de la Commission du	Restitution maximale
Règlement (CEE) n° 1623/89 de la Commission, du 9 juin 1989, relatif à une mesure particulière d'intervention pour l'orge en Espagne (JO n° L 159 du 10. 6. 1989, p. 24)	6. 7. 1989	59,50 écus par tonne
Règlement (CEE) n° 1624/89 de la Commission, du 9 juin 1989, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution et/ou du prélèvement à l'exportation d'orge vers les pays des zones I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, la République démocratique allemande et les îles Canaries (JO n° L 159 du 10. 6. 1989, p. 27)	6. 7. 1989	50,95 écus par tonne
Règlement (CEE) n° 1625/89 de la Commission, du 9 juin 1989, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution et/ou du prélèvement à l'exportation de blé tendre vers les pays des zones I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, la République démocratique allemande et les îles Canaries (JO n° L 159 du 10. 6. 1989, p. 30)	6. 7. 89	39,47 écus par tonne

Communications de la Commission au titre de l'article 115 du traité CEE

(89/C 173/04)

La Commission, par la décision C(89) 1204 du 4 juillet 1989 au titre de l'article 115 du traité CEE, a rejeté un recours introduit par la République française en vue d'être autorisée à exclure du traitement communautaire les fils de fibres synthétiques discontinues (catégorie 22) originaires de T'ai-wan et mis en libre pratique dans les autres États membres.

La Commission, par sa décision C(89) 1205 du 4 juillet 1989 au titre de l'article 115 du traité CEE, a rejeté un recours introduit par la République française en vue d'être autorisée à exclure du traitement communautaire les *slips*, caleçons et culottes (catégorie 13) originaire de Hong-kong et mis en libre pratique dans les autres États membres.